



Programme de la formation Page 1/2

METTRE EN OEUVRE LE CAHIER DE PRESCRIPTION DE SECURITE "CPS"

GEST1

V1.1

17/12/2023



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %



objectif pédagogique

Être capable de mettre en œuvre les obligations inscrites dans le cahier de prescription et de sécurité du camping. Savoir appréhender une situation de sinistre interne ou externe au terrain afin de pouvoir coordonner les équipes d'évacuation pour préparer les clients à une pré-évacuation du site ou une mise à l'abri en zone refuge.



3H00



Terrain de camping

Public concerné

Personnel désigné par le directeur du camping et listé sur le cahier de prescription
Groupe de 4 à 12 personnes par session.

Prérequis

L'établissement devra posséder un cahier de prescription en cours de validité et déposé en mairie. Le directeur de camping devra désigner du personnel ayant des facultés d'adaptation, une parfaite connaissance du site et de ses organes de sécurité.

Encadrement

Formateur(trice) spécialisé(e) expérimenté(e) dans la gestion des CPS et qualifié(e) Sous-officier sapeur-pompier ou S.S.I.A.P.3.

Conditions de réalisation

Partie théorique :

- 1 - Cadre légal des différents types de structure présentes sur place et leur gestion en cas de sinistre (ERP, IOP) ;
- 2 - Les différents niveaux de risque pouvant impacter l'établissement (connaissance des logos et pictogrammes) ;
- 3 - Déroulement des 6 étapes à appliquer en cas de sinistre ;
- 4 - Le rôle de chacun dans l'établissement et la gestion des cas de non-conformité ;
- 5 - Les moyens de communication internes ;
- 6 - Gestion de l'alarme et de l'alerte des secours extérieurs ;
- 7 - Gestion des autorités et des personnes évacuées ;
- 8 - Concepts de management opérationnel et gestion d'un cadre d'ordre.

Partie pratique :

- 1 - Prise en main du kit évacuation (apprentissage de communication avec les talkies-walkies, identification des zones à contrôler par les binômes) ;
- 2 - Visite du site pour repérage (différentes zones en fonction des binômes, identification des cheminements menant vers les points de rassemblement, organes de sécurité) ;
- 3 - Mise en situation de cas de non-conformité (PSH, refus d'évacuer, animal enfermé dans un véhicule ou mobil-home etc...).



Ensemble de techniques pédagogiques (exposé interactif, démonstration pratique, mises en situation...) issues de l'A.F.N.O.R.
Supports pédagogiques projetés, plaquettes pédagogiques



Tableau de gestion de crise, fiches reflexes, kit d'évacuation présent dans l'établissement (lampes, clés, plans de zones...), cahier de prescription, plan d'intervention, générateur de fumées, rubalise, radios, ordinateur, vidéo projecteur, écran de projection, salle de cours.



Décret 94-614 du 13 juillet 1994 code de l'environnement R125-10 à 15
Arrêté du 6 février 1995 modifié
Arrêté préfectoral en vigueur dans la région concernée
Cahier de prescription du camping concerné



Programme de la formation Page 2/2

METTRE EN OEUVRE LE CAHIER DE PRESCRIPTION DE SECURITE "CPS"

GEST1

V1.1

17/12/2023



X SUR 10

Satisfaction et réussite



X %

Compétences de la formation

Être capable de mettre en place une organisation dans le but de gérer la mise en sécurité des personnes à la suite d'un évènement ;

Être capable de briefier correctement ses équipes avec des missions claires ;

Être capable de ratisser une zone et de remonter correctement les informations du terrain au directeur et/ou son adjoint ;

Être capable de gérer une salle de crise, de réceptionner les informations transmises par les équipes sur le terrain et tenir un tableau de chronologie des faits ;

Être capable de faire un point de situation au premier COS arrivant sur site ;

Être capable de rassurer, d'informer et de guider correctement les personnes évacuées ;

Être capable de diffuser les bons messages ;

Être capable de gérer les cas de non-conformité.

Remise à niveau des compétences/Recyclage : Il est recommandé de remettre à jour les compétences tous les ans.

Organisation et méthodes d'évaluations

Cette formation est 100% présentielle

Les évaluations sont formatives. Pour que le stagiaire soit validé, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à toutes les phases de la formation (feuille de présence) ;
- Participer activement à la formation (lors des mises en situation pratiques).



Documents remis aux stagiaires et aux clients

Livret aide-mémoire stagiaire "CPS"
Certificat de réalisation individuel
Copie de la feuille de présence
Renseignement du registre de sécurité



coût

Selon devis ou conditions tarifaires



accessibilité et handicap

Selon protocole de l'entreprise utilisatrice (formation intra-entreprise)
Contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :
inclusion-rgpd@alienor-prevention.fr